



## Communauté de communes Beaume-Drobie



# Projet d'Etablissement Multi-accueil intercommunal « Mille Pattes »



Multi accueil intercommunal « Mille Pattes »  
400 route de Genette - 07 260 ROSIERES  
Tel : 04.75.89.80.81 / millepattes@pays-beaumedrobie.com  
<http://www.pays-beaumedrobie.com/Enfance-Jeunesse/>

# SOMMAIRE

## I) PROJET SOCIAL

1.Histoire du lieu d'accueil

2.Caractéristiques géographiques du territoire et orientation du projet social

3.Partenaires

4.Participation des familles dans la vie de l'établissement

5.Valeurs sociales

6.Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant

7.Développement durable

## II) PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

1Présentation des locaux

2.Les objectifs éducatifs

3.Projet pédagogique

## III) PROJET D'ACCUEIL

1Rythme et accueil proposé

2.L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique

3.Les professionnels de la structure

## A) PROJET SOCIAL

### *1. Histoire du lieu d'accueil (cf principe 8 de la charte)*

La communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie est en charge de la compétence enfance jeunesse depuis le 1er janvier 2010. Pour répondre aux besoins des parents sur le territoire communautaire, elle assure le fonctionnement de plusieurs structures liées à l'enfance et à la jeunesse, crèches, centres de loisirs et relai petite enfance.

La Crèche « Les Mille pattes » à Rosières (07 260) :

Ouverte en 2004, la crèche a été gérée par l'association « Mille Pattes ». Depuis le 1er janvier 2017, date d'arrêt de gestion de l'association, la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie a repris la gestion de cette structure indispensable aux familles.

A cette date, la crèche était agréée pour une capacité d'accueil de 28 enfants par journée. Elle accueille les enfants de 3 mois à 4 ans en crèche, et de 4 ans à 6 ans en halte-garderie. Elle est ouverte aux parents du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.

Pour assurer un accueil de qualité des enfants, des familles et des professionnels, plusieurs besoins ont été identifiés :

- **La nécessité de fournir des repas aux enfants,**
- **La nécessité d'augmenter la capacité d'accueil à 35 enfants par journée,**
- **La nécessité de construire un bâtiment avec des espaces fonctionnels, optimisant les rangements, dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité en vigueur ,**
- **La nécessité d'une rénovation énergétique du bâtiment**

**La construction d'un nouveau bâtiment a donc été actée par les élus le 30 juin 2016.**

**L'étude des besoins, la conception des espaces et les achats de mobilier et d'équipement ont été étudiés avec les équipes de professionnels, les familles et les services de la PMI.**

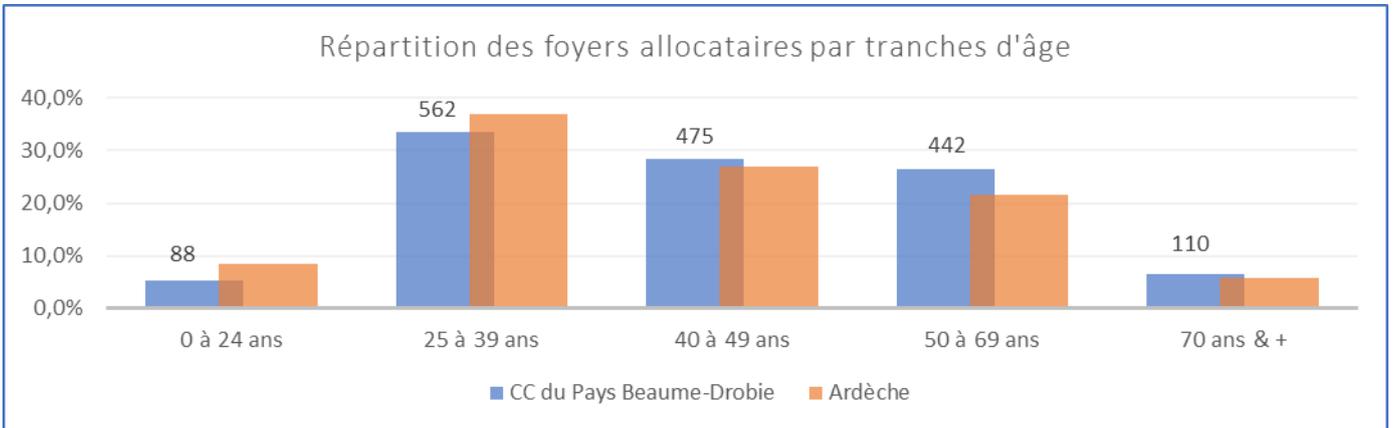
**L'ouverture de la nouvelle structure a eu lieu le 7 janvier 2019.**

### *2. Caractéristiques géographiques du territoire et orientation du projet social*

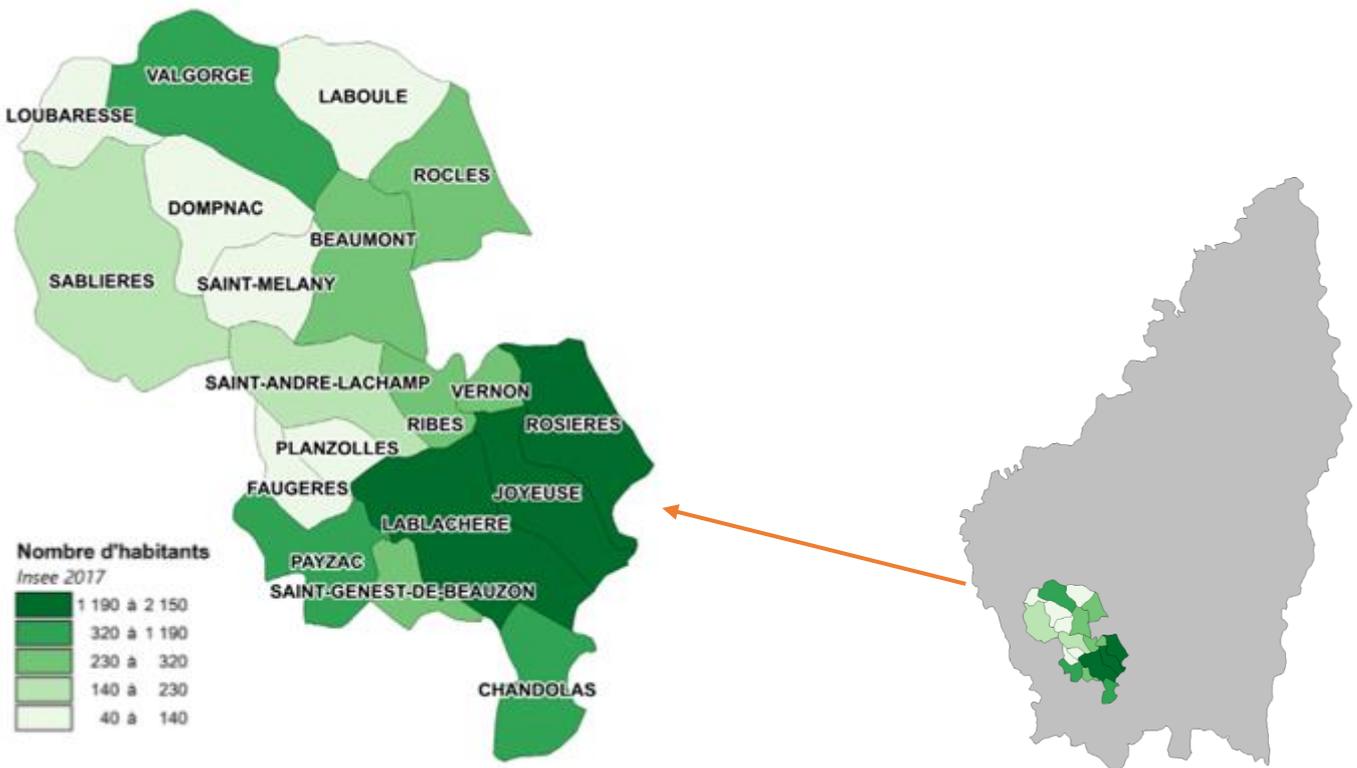
#### **• Diagnostic de territoire**

- **8 774 habitants** (2,7% des habitants de l'Ardèche) (Insee 2017) répartis sur 19 communes
- **241 km<sup>2</sup> de superficie** (4,4% de la surface du département)

- **1 677 foyers allocataires CAF** (2,8% des allocataires de l'Ardèche) (2020)
- **3 648 personnes couvertes par la CAF** (2020)
- **Taux de couverture CAF : 41,6%** (44,7% en Ardèche)
- **Taux de chômage des 15-64 ans : 18,2%** (14,1% en Ardèche ; Insee 2017)



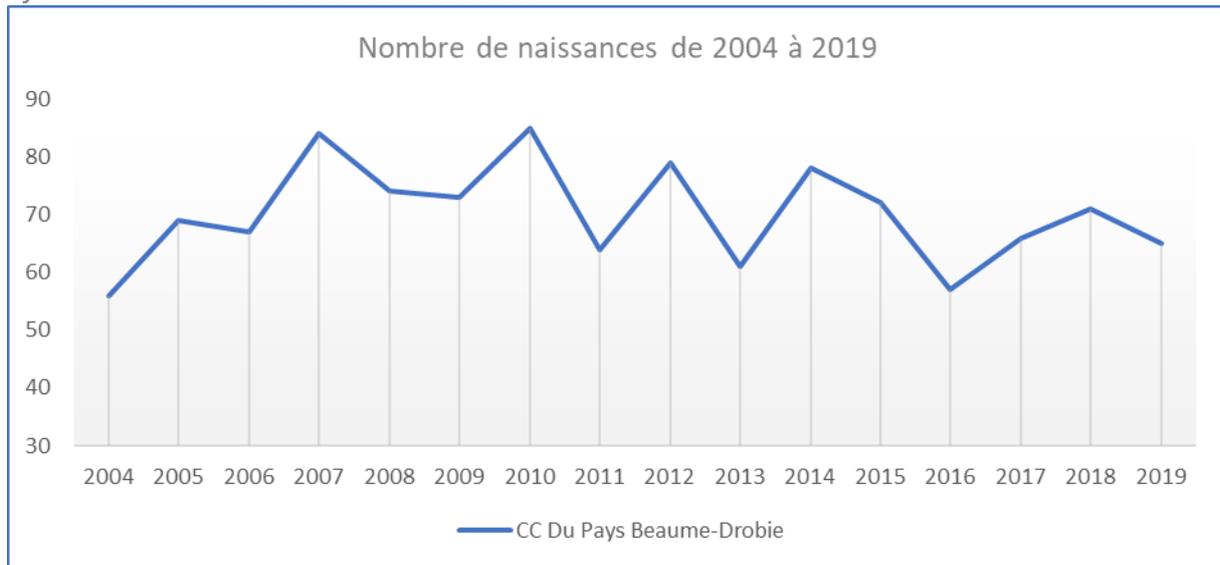
Source : CAF (2020)



© Geofla® 2.0 IGN 201

## Petite enfance

### Des familles avec des situations contrastées



Source : Insee, statistiques de l'état civil (2019)

65 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2019 (72 en 2015, une diminution de 9,7% contre une diminution de 8,2% au département et de 6,1% au national). En 2020 les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont 375 à vivre sur la communauté de communes, dont 194 âgés de moins de 3 ans (une diminution de 6,5% pour les moins de 6 ans et de 3% pour les moins de 3 ans par rapport à 2016).

47,4% des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'allocataires ont leurs 2 parents ou le monoparent en emploi, ce qui est inférieur au taux départemental (51,9%) et national (50,5%).

#### Profil des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans

	CC du Pays Beaume-Drobie	Ardèche	France métropolitaine
Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans	186 (11,1% des allocataires)	7 410 (12,3% des allocataires)	1 751 662 (13,5% des allocataires)
Monoparentales (%)	18,8	12,6	15,8
Précaires (%)	36,6	24,6	27,3
Fragiles (%)	21,5	16,0	14,3

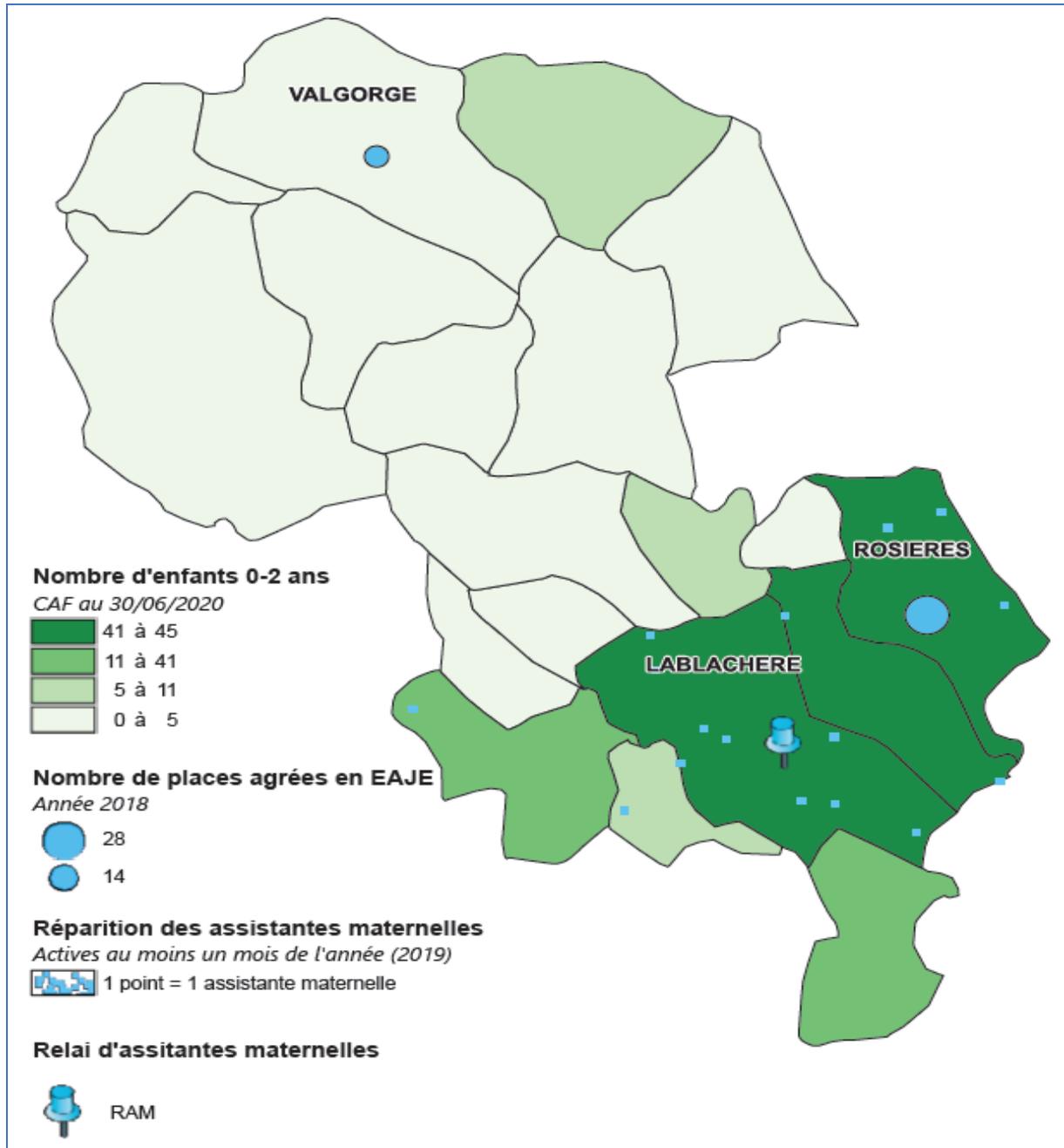
Source : CAF (2020)

Sur l'intercommunalité, les parts des familles monoparentales, précaires et fragiles, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques en termes d'accueil du jeune enfant, dépassent significativement les taux ardéchois et nationaux.

L'accompagnement des parents vers l'accès à l'emploi est une ambition portée par la Caf. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans, en leur permettant d'obtenir un accueil en

crèche et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les acteurs de l'emploi et de l'insertion. La CC Beume Drobie n'est pas couverte par ce dispositif.

*Une couverture à parfaire*



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

Depuis 2019, l'agrément PMI du Multi accueil de Rosières comptabilise 35 places. **Le taux de couverture** (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans, au 1<sup>er</sup> Janvier 2018) sur le territoire **est de 47,6%** (Ardèche : 62,1%, national : 59,3%). Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, cela représentait 91 places d'accueil potentielles pour 191 enfants de moins de 3 ans estimés.

Nombre d'enfants par modes d'accueil et assistants maternels sur la communauté de communes

Établissements d'accueil du jeune enfant					
Commune EAJE	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	Dont pauvres <sup>1</sup>	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
<b>Accueil collectif</b>					
Rosières	28	93	44	63,8%	69,5%
<b>Micro-Crèche</b>					
Valgorge	10	25	0	64,9%	66,0%
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>118</b>	<b>44</b>	<b>64,0%</b>	<b>68,7%</b>

Source : CAF (2018)

Assistants maternelles			
Nombre assistantes maternelles agréées actives au moins un mois de l'année	Nombre assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence	Taux d'assistantes maternelles de 50 ans ou plus	Nombre enfants gardés
16	13	38,5%	63

Source : CAF (2019)

Le taux d'occupation brut réalisé en accueil collectif (64,0%) est inférieur au taux départemental (64,6%) mais supérieur au national (62,0%). Lorsque l'on applique la modulation liée à la capacité ce taux d'occupation augmente.

Parmi les 13 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence (décembre 2019), toutes gardent 3 enfants ou plus contre 73,5% en Ardèche et 63,2% en France métropolitaine. Par ailleurs, 5 d'entre elles ont 50 ans ou plus soit un taux de 38,5%.

Le Relais Petite Enfance (RPE) à Lablachère, permet notamment d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Il couvre l'ensemble de la communauté de communes ainsi que celle du Pays des Vans en Cévennes. Il est organisé pour 0.5 Equivalent Temps Plein (ETP) sur les missions du RPE et pour 0.5 ETP sur les missions de guichet unique. On compte ainsi un ETP animatrice RPE pour 13 assistantes maternelles sur le territoire de Beaume Drobie et 23 sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, soit un ratio plus élevé que sur le département (1 ETP animatrice RPE pour 42,6 assistantes maternelles) et le national (1 pour 84,9).

Depuis le décret relatif au Relais Petite Enfance du 26 août 2021, les RAM sont devenus des "Relais Petite Enfance, service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels." Un nouveau référentiel national RPE est paru début octobre 2021 consolidant les missions socles des RPE et prenant en compte de nouvelles missions des RPE, notamment l'accompagnement des assistant.es maternel.les dans leurs démarches déclaratives sur monenfant.fr et sur l'analyse de la pratique. Une attention particulière est à porter au nouveau référentiel des RAM devenus RPE pour l'évolution du projet de fonctionnement de la structure en phase avec le renouvellement d'agrément arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

Depuis 2017, la Caf encourage les RAM à s'investir dans des missions supplémentaires et propose à ce titre une subvention complémentaire de 3 000 €. Le RPE de Beaume Drobie s'est engagé dans la

<sup>1</sup> Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€ de l'heure

réalisation d'une ou plusieurs missions depuis leur création. La mise en place du nouveau référentiel RPE offre l'opportunité de poursuivre cet engagement dans de nouvelles missions proposées selon les problématiques et besoins du territoire afin de valoriser son intervention (guichet unique, analyse de la pratique, promotion renforcée de l'accueil individuel).

Afin de garantir une meilleure lisibilité entre l'offre et la demande et de mieux accompagner les familles dans leur recherche de mode d'accueil, un guichet unique a été créé en 2015 sur le territoire de la CC.

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelées Maisons d'Assistants Maternelles (MAM). A ce jour, la CC Beaume Drobie comptabilise 2 MAM sur les communes de Chandolas et de Rosières ouvertes en 2021 pour une capacité d'accueil de 24 places.

En complément, 12 enfants CAF & MSA de deux ans, résidents sur le territoire, sont scolarisés en école maternelle (privée ou publique) en 2019 (soit 15,8% de la population des enfants de 2 ans contre 22,8% en Ardèche et 11,8% en France métropolitaine).

La Caf de l'Ardèche participe à la démarche nationale "Premiers Pas" contribuant aux réflexions sur l'opportunité de construire une politique publique visant spécifiquement le développement et le bien-être des jeunes enfants (dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant). La CC de Beaume Drobie a constitué un terrain d'évaluation à travers un projet de territoire axé sur la prise en compte des émotions de l'enfant. Une étude réalisée avec un focus sur la formation des assistantes maternelles qui permet de nourrir les réflexions de la CTG.

La Caf déploie le programme IDA (Informer - Détecter - Accompagner) qui a pour objectif de contribuer à la qualité et à la performance des établissements d'accueil et ainsi prévenir les fermetures de places. A ce titre, elle propose aux territoires :

- Une action d'information généraliste auprès des directrices de crèche nouvellement en poste afin de les rencontrer et de les informer des relations partenariales avec la CAF via les "rendez-vous des droits" ;
- Une action d'accompagnement personnalisée et ciblée auprès des structures qui se trouvent en difficulté, c'est à dire ayant un faisceau de signes de fragilisation (déficit, faible taux d'occupation, fort prix de revient, etc.).

La situation des structures de la CC Beaume Drobie ne nécessite pas jusqu'à lors la mise en place de l'accompagnement IDA sur le territoire.

### **L'accueil des enfants en situation de handicap ou issus de familles précaires**

En matière de réponse aux besoins des familles et dans un souci de favoriser l'inclusion et la mixité sociale dans les structures d'accueil du jeune enfant, la Caf met en place des bonus « handicap » et « mixité sociale ». L'objectif est de soutenir les équipements grâce à une prise en charge financière complémentaire.

Le **surencadrement** est un dispositif local mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle ressources handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE par le financement d'heures de renfort de personnel quand la situation le nécessite. Il est complémentaire au bonus Handicap. Depuis la généralisation du dispositif en 2019, l'EAJE de Rosières a bénéficié de ce dispositif en 2021 pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

### **La réforme des modes d'accueil de petite enfance**

Découlant de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), le cadre normatif des modes d'accueil de la petite enfance évolue impactant leur fonctionnement : modernisation de la réglementation du métier d'assistant maternel, simplification et clarification de la réglementation des établissements d'accueil du jeune enfant, institution d'un socle commun à travers la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Une attention particulière est à porter sur l'impact de ces évolutions sur les différents modes d'accueil de la petite enfance.

- Orientation du projet social

Les fiches et les objectifs de la CTG permettront de renforcer l'action en faveur de la petite enfance au sein du territoire :

® **pour les assistantes maternelles :**

- Engager une réflexion pour une nouvelle offre d'accueil petite enfance (dispositif innovant, crèche, micro-crèche, MAM...),
- Soutenir les assistantes maternelles à leur domicile et en MAM sous forme d'un accompagnement technique et financier afin de favoriser l'installation de nouvelles agréées ou encore de faciliter l'accès à la formation de celles déjà en exercice,
- Poursuivre l'accompagnement des assistantes maternelles et des familles grâce au Relais Petite Enfance,

® **pour les professionnels de crèche :**

- Stabiliser les équipes et faciliter l'accès à la formation,
- Créer des places à vocation sociale dans les crèches,
- Trouver des solutions pour faciliter les remplacements des professionnels Petite Enfance (mutualisation, service de remplacement...)

® **pour les familles :**

- Créer des outils de communication à destination des familles (services, handicap, accompagnement social...),
- Veiller à l'accès en crèche aux familles empêchées
- Susciter la participation des familles à la vie des structures.

® **pour tous :**

- Poursuivre le maillage des acteurs et la veille entre l'offre et la demande entre les 2 CDC,
- Poursuivre une politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures
- Développer des projets avec les intervenants.

La CTG (Convention Territoriale Globale) Beaume-Drobie a été signée pour la période 2022-2026.



## PETITE ENFANCE

### AXES STRATÉGIQUES :

- ➔ Développer et optimiser l'offre d'accueil en prenant en compte les besoins spécifiques des familles (horaires atypique, insertion professionnelle, inclusion handicap, répit familial...).
- ➔ Renforcer la qualité de l'accueil individuel et collectif.
- ➔ Faciliter le parcours des familles pour l'accès à un mode de garde.

### ACTIONS :

- Engager une réflexion pour une nouvelle offre d'accueil petite enfance (dispositif innovant, crèche, micro crèche).
- Trouver des solutions pour faciliter les remplacements des professionnels petite enfance (mutualisation, service de remplacement...).
- Soutenir les assistantes maternelles et les MAM (accompagnement technique et financier).
- Créer des places à vocation sociale dans les crèches.
- Poursuivre l'accompagnement des assistantes maternelles et des familles grâce au RPE (Relai Petite Enfance).

### 3. Partenaires

Pour assurer un accueil de qualité des enfants et accompagner au mieux les familles, un large partenariat existe sur le territoire avec :

- Services du département : PMI, CMS
- Santé : médecins, sage femmes, psychologue ...
- Réseau des crèches, coordonné par l'ACEEP
- Réseau parentalité, Collectif autour des familles
- Pôle ressources handicap, CAMSP
- Les structures enfance jeunesse parentalité du territoire ; crèches Marmailloux et les poussins, le RPE, le LAEP, les centres de loisirs, le service jeunesse, le centre socio culturel le ricochet...
- Les mairies et communes
- Les écoles, les enseignants
- Les assistantes maternelles, les MAM
- Les services internes CDC : culture, environnement, sport, bibliothèques
- Les intervenants extérieurs : dans le cadre de l'EAC (Format, La cascade, CCSTI, La Beume en musique...) et intervenants ponctuels selon les projets d'activités
- Associations : educ'ardèche, mésanges et libellules, VIE, Terre et humanisme, l'îlot z'enfant, l'art d'en faire, CHRS
- SICTOBA, API
- CAF, MSA

### 4. Participation des familles dans la vie de l'établissement (cf principe 3 de la charte)

La crèche favorise les échanges entre parents. C'est l'opportunité de créer des temps de convivialité, des réseaux d'échanges, des actions de soutien à la parentalité... à travers :

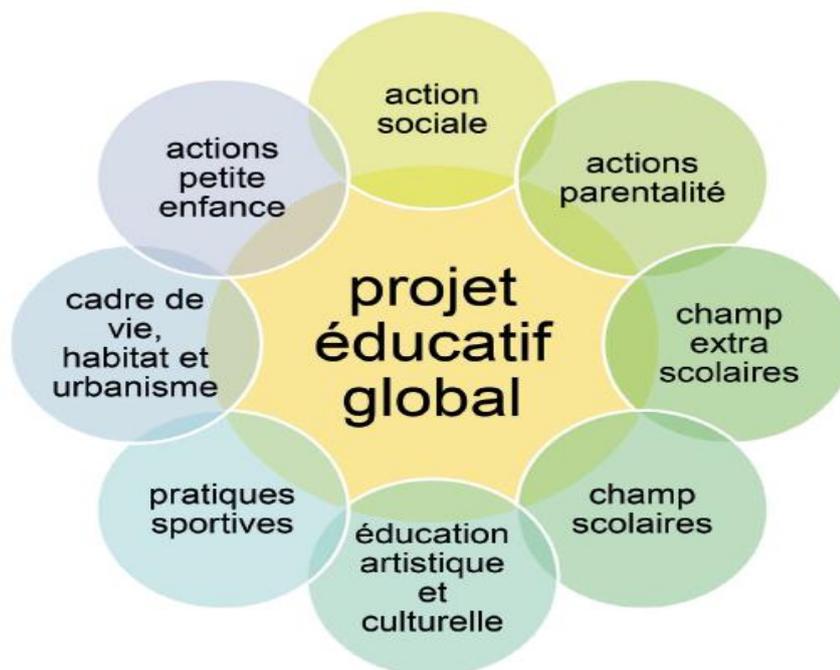
- Fête de l'été autour d'un pot rassemblant parents et équipe
- Fête de Noël avec une proposition de spectacle avec intervenant extérieur à destination des familles, et de l'équipe de professionnels
- Soirées à thème portant sur un sujet petite enfance, avec intervenant extérieur (médecin...) proposée dans l'année aux parents
- Goûter littéraire pendant les temps d'accueil des enfants (à l'heure du goûter) avec les professionnels et les parents
- Mois de la créativité qui propose à la fois des ateliers parents / enfants mais aussi des spectacles, conférences, animations sur des thèmes de la petite enfance/enfance.
- Communication : affichage de l'organigramme de l'équipe de la structure
- Projet en cours d'un mur des familles
- Réseaux sociaux : lien permettant aux parents de savoir les évènements proposés par la

- collectivité et les temps forts au sein de la crèche
- Partenaires associatifs portant des actions autour de la parentalité
  - Projet social et éducatif : actualisation et adaptation des projets en fonction de l'évolution du contexte local, social et sanitaire
  - Sollicitation des familles sur les projets ponctuels de la crèche : aménagement du coin nature, participation au goûter littéraire, récupération de matériel pour création...

## 5. Valeurs sociales

Le Projet Éducatif global est le cadre formalisé servant de référence pour les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire ; ils s'y inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans leur environnement local. Il fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la communauté de communes (la politique éducative locale) et celles des autres acteurs (éducation nationale, départements, régions, associations...) Le Projet Éducatif est donc l'aboutissement d'une réelle démarche partenariale qui utilise une méthodologie de projet qui tient compte de l'identification du territoire, d'un diagnostic partagé, de la réflexion de tous les acteurs sur les valeurs éducatives ; la rédaction du projet local comprend la définition d'objectifs et la programmation de moyens, et son évaluation.

**Il est un support et le cadre pour les différents acteurs éducatifs du territoire :**



*« Seul le travail partenarial permet de prendre en compte les différents temps et volets du développement de l'enfant et du jeune »*

Les orientations du projet éducatif global se déclinent ainsi :

## Citoyenneté - Solidarité

Faciliter et valoriser  
l'implication des  
jeunes et des familles

Organiser l'accueil  
des enfants porteurs  
de handicap

Adapter les services au  
contexte social et  
économique des familles

Faciliter l'accès à l'em-  
ploi et l'insertion pro.des  
jeunes et des familles

## Environnement - Santé

Sensibiliser au enjeux  
environnementaux

Adopter des pratiques  
éco-responsables

Éduquer à la santé et  
prévenir les  
conduites à risque

Faciliter l'accès aux  
pratiques sportives

## Épanouissement

Éduquer aux arts et à la culture  
et ouvrir à leurs pratiques

Développer l'esprit critique  
des enfants et des jeunes

Lutter contre les  
stéréotypes de genre

## Famille - Parentalité

Organiser l'information et la  
communication aux familles  
et aux professionnel-le-s

Diversifier et adapter l'offre et  
banaliser le recours aux  
actions parentalité

Valoriser et soutenir la  
place des parents

Cohésion éducative : ces objectifs seront mis en œuvre en travaillant  
en partenariat avec l'ensemble des acteur-ric-e-s de l'enfance et de la famille

Dans le cadre de la petite enfance, il a pour objectif :

- De proposer une organisation éco-responsable et un établissement sain pour les enfants
- De développer la créativité des tout petits et l'ouverture sur le monde
- D'assurer un accueil individualisé et adapté à chaque enfant, propice à son éveil

➤ *La parentalité est un axe transversal du projet*

## 6. Charte d'Accueil Nationale d'accueil du jeune enfant

# Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

**2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

**9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

## 7. Développement durable

Le développement durable fait parti d'un des fondements de la crèche depuis 2014 avec la mise en place des couches lavables.

Avec l'ouverture de la nouvelle crèche en 2019, la structure a adopté des nouvelles pratiques éco-responsables, telles que :

- Couches lavables proposées à tous les enfants
- Mise en place d'un bac à compost
- Utilisation de panneaux photovoltaïques
- Sensibilisation à la consommation d'énergie dans le quotidien à la crèche (extinction des lumières en été...)
- Pompe à chaleur l'hiver
- Cuve de récupération d'eau de pluie
- Utilisation de produits écolabellisés, projet d'utilisation de produits naturels et sains
- Tri des déchets
- Repas locaux et/ou bio

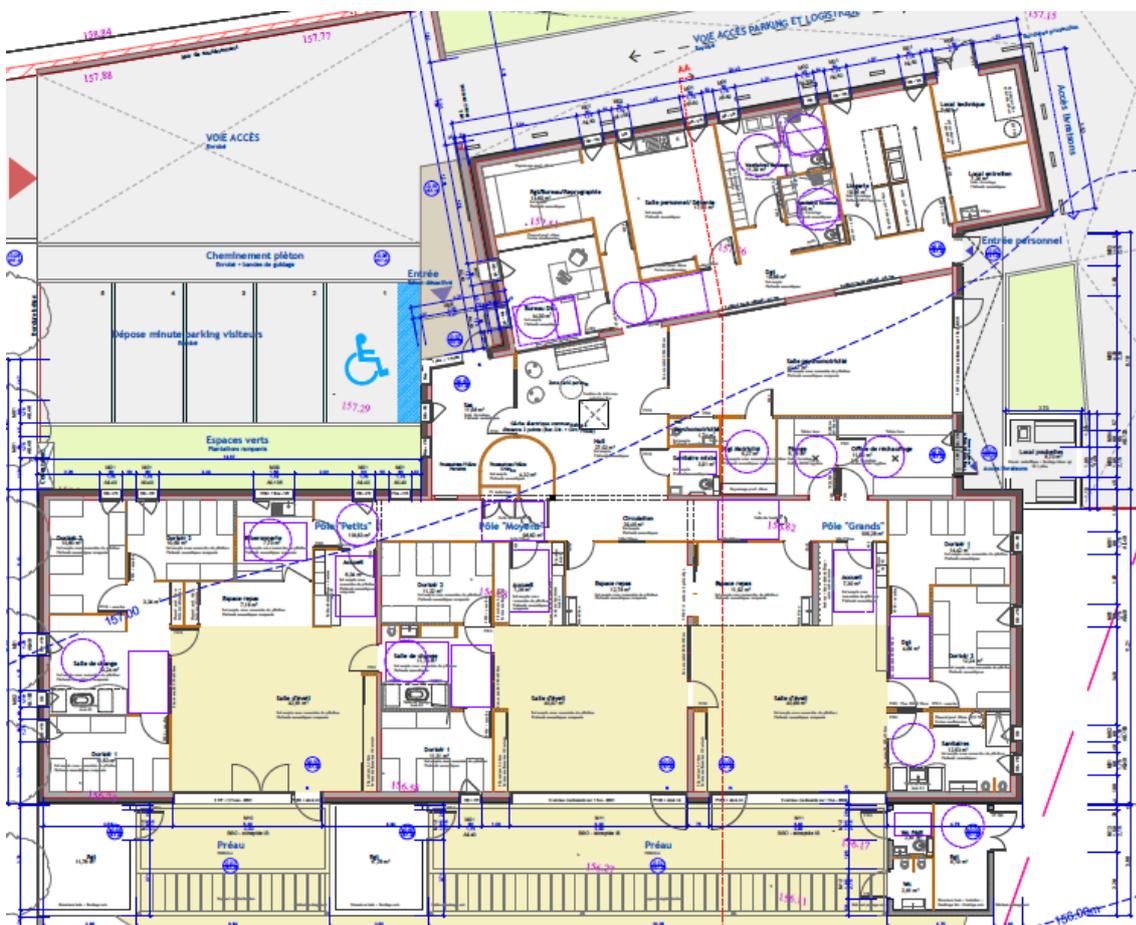
## II) PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

### 1 Présentation des locaux

Les nouveaux locaux du multi accueil sont d'une superficie de 540m<sup>2</sup> qui permettent d'accueillir 35 enfants, soit une extension de 7 places supplémentaires.

Ces locaux sont composés de la façon suivante :

- 3 entrées différentes : l'entrée des familles, l'entrée du personnel et l'entrée du prestataire pour la livraison des repas.
- Un espace dédié au personnel : bureau de direction donnant sur l'accueil, local de rangement, salle de réunion/restauration/pause, 2 vestiaires (hommes et femmes) avec WC, buanderie
- Un espace d'accueil : SAS d'entrée avec local poussette, grand hall d'accueil, toilettes
- Une salle de psychomotricité : spacieuse et lumineuse équipée d'un WC enfant
- 3 espaces enfants : petits/moyens/grands. Dans chacune des 3 sections se trouvent 2 à 3 dortoirs, un espace d'accueil avec casier, une salle d'activité, un espace repas, des sanitaires/salle de change et une biberonnerie dans l'espace petit.
- Un espace extérieur équipé de mobilier de jeux, de plus de 150m<sup>2</sup> sera accessible par les salles d'activités des 3 sections ainsi qu'un espace jardin.



## 2 Les objectifs éducatifs

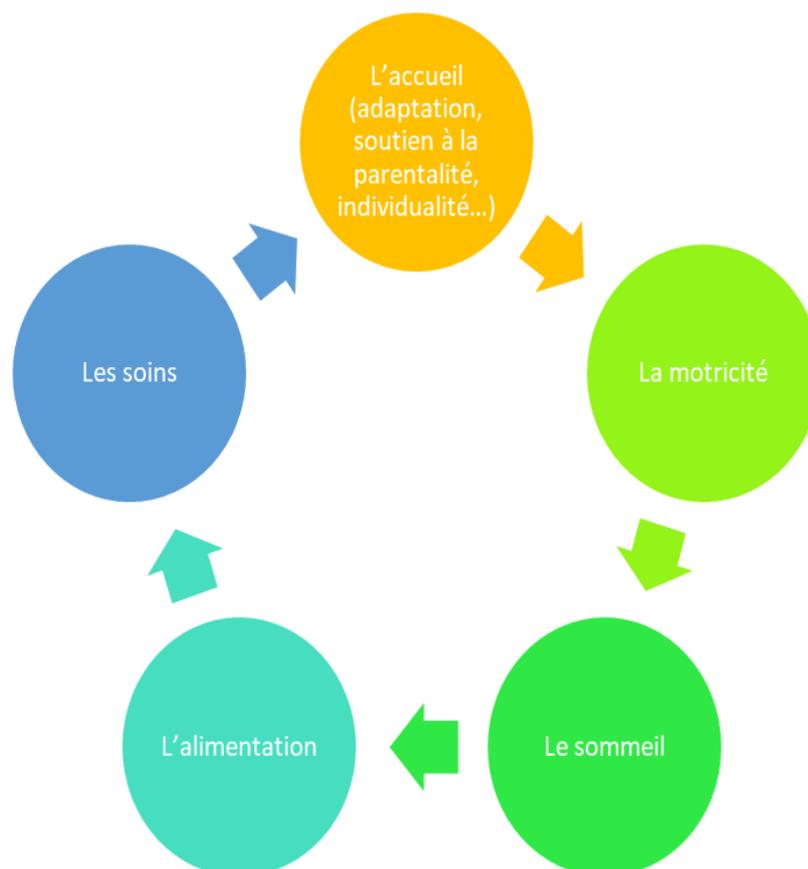
Le multi accueil mille pattes est un lieu d'accueil chaleureux qui permet aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne sécurisante et épanouissante.

Ainsi, la structure propose un accueil avec des horaires atypiques (7h-19h), en assurant des équipements pédagogiques adaptés au public accueilli, et aux activités proposées (jeux extérieurs, livres, matériel de motricité, matériel d'activités manuelles...) et répondant aux normes de sécurité institutionnelles.

Les familles s'inscrivent au multi accueil par l'intermédiaire du guichet unique, qui permet à tous parents de pouvoir accéder à ce mode de garde. La structure garde cependant une certaine souplesse en disposant de places d'urgence gérées directement par la directrice.

En permettant aux familles de se rencontrer, le multi accueil est également générateur de lien social, dans lequel les professionnelles travaillent le lien avec les parents. L'enfant fera l'expérience de connaître d'autres personnes, aidé et guidé par des professionnels de la petite enfance.

Afin de répondre aux objectifs éducatifs, le projet pédagogique met l'accent sur l'accompagnement du jeune enfant dans :



La parentalité se retrouve dans chacun de ces thèmes car nous valorisons et soutenons la place des parents au quotidien.

Ainsi, l'information et la communication aux familles est organisée et nous avons recours à des actions parentalité (réunion info parents...).

Nous travaillerons également sur les partenariats permettant aux enfants une ouverture sur le monde, répondre aux besoins du jeune enfant, de garantir sa sécurité...

Tout cela dans une organisation éco-responsable et un établissement sain pour les enfants.

### 3 *Projet pédagogique*

La crèche mille pattes se décompose en trois sections : les « petits », les « moyens » et les « grands ».

Elle accueille les enfants de 0 à 6 ans quelle que soit sa situation et celle de sa famille. (Cf : charte nationale pour l'accueil du jeune enfant = CNAJE).

Afin d'offrir un accompagnement diversifié et global aux enfants, l'équipe est pluridisciplinaire : une directrice (infirmière), une directrice adjointe (éducatrice de jeunes enfants), une éducatrice spécialisée, cinq auxiliaires de puériculture, six animatrices petite enfance et deux agents chargés de la cuisine et de l'entretien des locaux.

« Les professionnelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leur activité avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute, et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération »

L'équipe est soumise au secret professionnel.

Chaque enfant est accueilli dans un groupe en fonction de ses acquisitions et de son âge. Par ailleurs, la crèche étant une structure d'accueil de service public intercommunale, la direction participe aux décisions de la commission du guichet unique. Par conséquent, lors des décisions, elle fait l'interface entre les besoins du territoire et ceux de la crèche.

L'aménagement de l'espace est pensé en fonction du rythme des enfants et des temps forts du quotidien : activités, repas, repos.

Afin de créer les rencontres entre les enfants de chaque section et de s'adapter au plus juste au rythme de chacun, l'équipe répond à ces besoins en proposant des temps communs inter-âge : les temps d'accueil, le temps des repas et le temps de repos.

Ce projet pédagogique qui s'appuie sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est élaboré dans le but d'offrir une qualité d'accueil aux enfants et à leur famille ainsi qu'une cohérence éducative au sein de la structure. Nous actualisons le projet au fil du temps et nous faisons évoluer nos pratiques en fonction des questionnements de la petite enfance : formation, conférence, recherches récentes...

Il se décline autour de différentes thématiques : l'accueil, l'éveil artistique et culturel, les repas, la motricité, le change et l'apprentissage de la propreté, le sommeil, l'aménagement de l'espace, la nature, l'égalité filles/garçons, la démarche écoresponsable, les postures professionnelles de l'équipe et l'hygiène.

## L'ACCUEIL

### **Une transition : l'adaptation**

L'adaptation constitue le premier temps d'accueil à la crèche. Les professionnels(les) se rendent disponibles afin de créer un cadre propice aux échanges sur les habitudes et le rythme de l'enfant. L'idée étant de s'inscrire dans une continuité éducative entre la maison et la structure d'accueil en créant un lien de confiance avec l'enfant et sa famille.

(... je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.) Cf charte nationale

La période d'adaptation se fait sur une période de 5 jours minimum (hors accueil d'urgence), et peut être modulée en fonction des besoins de l'enfant, de sa famille et des observations des professionnelles. Durant cette période, l'équipe a besoin de la disponibilité des parents pour que cette transition soit la meilleure possible pour l'enfant et sa famille. En effet, il est incontournable pour l'enfant de découvrir ce nouvel environnement : les professionnels, les espaces de vie, les dortoirs, l'extérieur et le rythme de la collectivité. Les parents prennent le temps de transmettre à la personne qui accueillera leur enfant, ses habitudes de vie. Ce sont des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance, d'échanges, de mise en place des règles de fonctionnement réciproque. Ce temps de rencontre avec l'équipe permettra à la famille de prendre connaissance du fonctionnement de la structure.

Lors de cette transition nous nous appuyons sur plusieurs outils élaborés en équipe : un livret d'accueil, le recueil des habitudes de vie, le planning d'adaptation.

### **L'adaptation de section en section**

Lorsque nous sentons un enfant prêt à changer de section et lorsque les places dans la section le permettent, nous préparons l'enfant à ce qu'il change de groupe. Pour cela il va passer des moments avec les autres enfants et professionnels, puis un repas, puis sieste...

### **Une cohérence éducative : le soutien à la parentalité**

Au sein de la crèche, le soutien à la parentalité se traduit par un accompagnement des familles autour du développement de leur enfant et différents temps de rencontres organisés, les transmissions, des entretiens individuels lors de difficultés ou de questionnements, des réunions thématiques, des réunions de rentrée et des rencontres festives...

La mise en place de professionnelles référentes pour les enfants permet aussi aux parents d'avoir un interlocuteur privilégié, de créer un lien de confiance avec celles-ci.

### **Les rencontres quotidiennes : les temps de transmissions**

Durant ces temps d'échange, lors de l'accueil de l'enfant nous sollicitons la famille pour connaître son « humeur » et son rythme (sommeil, lever, alimentation...) dans la perspective de s'adapter au mieux au cours de la journée. Lors du départ de l'enfant avec son parent nous abordons sa journée à travers les soins et les expériences que nous avons observées au fil de sa journée.

Les temps de transmissions permettent de favoriser le lien de confiance par l'écoute et la bienveillance et ils constituent un cadre sécurisant pour accompagner l'enfant et ses parents lors des séparations et des retrouvailles. Ces temps sont importants pour l'équipe qui se rend disponible lors de ces moments.

L'accueil de l'enfant à son arrivée et son départ, se faisant de manière individuelle, permet une

confidentialité de la transmission.

### **La continuité entre la maison et la crèche : l'objet transitionnel**

L'objet transitionnel nous paraît incontournable pour accompagner l'enfant dans la séparation avec son univers familial : sa maison, sa famille et ses habitudes de vie... L'objet transitionnel permet à l'enfant de mieux accepter son quotidien à la crèche. L'équipe fait le choix de lui laisser à disposition au cours de son accueil, sauf lors des activités proposées, des repas et des jeux extérieurs.

Dans chaque section, se trouve un espace accessible aux enfants où ils peuvent ranger et/ou retrouver leur objet transitionnel et leur tétine.

### **Le respect du rythme de l'enfant : l'individualité dans le collectif**

Tout en tenant compte des contraintes liées à la collectivité nous nous efforçons de respecter au mieux les besoins individuels de chacun. Ainsi, pour les nourrissons et les bébés nous proposons plusieurs temps de coucher, plusieurs services de repas, les réveils sont spontanés et les goûters peuvent être échelonnés en fonction des levers de sieste.

Dans la mesure du possible nous essayons de respecter le rythme de l'enfant mais en grandissant l'enfant s'adaptera au rythme de la collectivité.

### **L'EGALITE FILLES / GARCONS**

Afin de lutter contre les stéréotypes sexistes (cf principe 7 de la CNAJE), les espaces de jeux aménagés pour les enfants sont les mêmes pour tout le monde (dinette, garage, poupées, jeu de construction...).

Les codes couleurs stéréotypés n'existent pas à la crèche. Les enfants ont accès à tous les déguisements (princesse, super héros...).

Lorsque nous maquillons les enfants, ils sont libres de choisir le modèle qu'ils souhaitent.

La posture des professionnels insiste sur le fait que toutes les émotions ont le droit d'être exprimées, quel que soit le sexe de l'enfant.

On retrouve la mixité dans notre équipe, ce qui permet d'offrir aux enfants des modèles sociaux constitués d'hommes et de femmes.

### **LA MOTRICITE**

Pour les jeunes enfants, les acquisitions se font par le mouvement en fonction de leurs compétences motrices. L'équipe est attentive à la cohérence des pratiques communes et accompagne les enfants à travers des espaces de motricité : globale, libre et fine. Par ailleurs, dans le positionnement professionnel nous accordons une importance à l'observation et l'évaluation du degré de la difficulté avant d'intervenir.

Nous pensons l'aménagement de l'espace en fonction des besoins de l'enfant. De plus, les activités sont proposées par l'équipe mais pas imposées. Dans chaque espace de vie des coins jeux sont aménagés et librement accessibles par exemple : la dinette, l'espace lecture, jeux de constructions...

(cf : charte nationale « les enfants s'épanouissent dans la continuité et la fiabilité de leur environnement »)

### **L'équilibre : la motricité globale**

L'équipe met en place des conditions qui permettent à l'enfant de prendre conscience de l'environnement dans lequel il évolue. Elle incite l'enfant à prendre confiance en lui dans ses déplacements en l'encourageant, le valorisant le rendant ainsi acteur de ses expériences. Pour ce faire, l'équipe met en place différents ateliers : balade sur différents terrains, parcours moteur, modules de motricité...

Pour les plus petits qui n'ont pas encore acquis la marche, l'équipe veille à ce qu'ils ne soient pas mis dans une position qu'ils ne savent pas prendre tout seul. (S'asseoir, faire du quatre pattes, se mettre debout, marcher), c'est l'enfant lui seul qui trouvera à son rythme, les différentes phases de son développement.

### **L'initiative d'un mouvement : La motricité libre**

L'équipe incite l'enfant à respecter le groupe et l'espace de vie en tenant compte de ses acquisitions motrices. Dans cette perspective, l'équipe installe des jeux moteurs accessibles librement au cours de la journée. Cette liberté d'expérience est rendue possible grâce à un espace sécurisé.

Pour répondre aux besoins de l'enfant de grimper, descendre, les professionnelles de la crèche autorisent les enfants à grimper sur les meubles de rangement qui sont dans la pièce de vie. La règle qu'ils doivent respecter est de rester assis dessus, jamais debout. L'équipe autorise tous les meubles sauf tables du repas.

Les professionnels évaluent les compétences au niveau moteur de chaque enfant et valorisent ses actions par une attitude bienveillante. Suivant les situations, l'adulte verbalise les émotions et les ressentis de l'enfant : lors d'une appréhension, d'un déséquilibre, d'une réussite, d'une prise de confiance, d'une chute.

### **La précision : La motricité fine**

Cette motricité est centrée sur la manipulation notamment par la pince fine (pouce/index). L'équipe impulse l'envie d'explorer, sollicite les capacités d'initiatives et la créativité des enfants. Pour accompagner cette acquisition, nous proposons des ateliers de découvertes sensorielles et nous nous appuyons sur les gestes du quotidien, développer leur autonomie.

Pour cela au quotidien l'équipe propose des jeux de transvasement (riz, eau), manipulation pâte à modelé, pâte à sel...

Lorsque qu'un enfant commence à manifester l'envie de manger tout seul nous lui laissons une petite cuillère pour qu'il puisse être autonome et l'accompagnons avec une autre cuillère.

## **L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

Nous pensons qu'il est important que le parent accompagne son enfant dans la section, pour prendre le temps de se repérer et de se séparer. L'aménagement de l'espace est réfléchi pour permettre un accueil de qualité lors des transmissions, c'est pourquoi nous invitons le parent à rentrer le plus possible.

Dans chaque groupe l'aménagement est pensé en fonction des besoins de développement de chacun dans l'objectif de lui offrir un cadre sécurisant. Ainsi, nous installons différents petits espaces ayant chacun une finalité. Par exemple les espaces, calme, jeux de constructions, la dinette, le repos...

## **Le cadre sécurisant : des espaces définis**

Pour chaque groupe, nous sommes soucieux d'identifier des espaces pour que les enfants se repèrent.

Au sein du groupe des bébés, nous installons essentiellement des espaces avec des tapis de motricité. Du mobilier qui permet aussi aux enfants de se hisser seul pour expérimenter leur équilibre. Nous laissons au maximum de l'espace au sol pour que les enfants puissent se mouvoir, découvrir leur corps (ramper, avancer, reculer, rouler), étapes indispensables au passage à quatre pattes et à l'acquisition de la marche.

Nous limitons l'utilisation du « tatami » qui restreint les mouvements de l'enfant. L'équipe adopte une posture enveloppante pour rassurer l'enfant et le sécuriser dans son jeu. Le professionnel se met à la hauteur de l'enfant en restant le plus possible au sol. Pour ce faire nous accentuons la verbalisation de nos actions pour qu'ils puissent appréhender leur environnement.

Dans le groupe des moyens, nous favorisons des espaces de jeux et de détente. Ce groupe est dans une dynamique de motricité, ils sont dans l'exploration de l'espace et de leur corps, et sont majoritairement en mouvement. A cette étape de leur développement, ils commencent à prendre en compte, l'espace et le temps. Par exemple : rangement des jeux aux mêmes endroits qui leur permet de le retrouver et de leur donner des repères dans l'espace. Leurs affaires personnelles sont rangées dans une caisse au même endroit dans la salle de change, soit dans le placard à l'entrée. L'équipe privilégie des petits groupes pour les temps d'activités afin que chaque enfant puisse aller à la rencontre de l'autre, dans ce cas le professionnel adopte une posture de médiateur pour aider et accompagner les enfants à gérer leurs conflits. Le petit groupe favorise aussi une prise en charge un peu plus individualisée.

Parmi le groupe des grands, les espaces sont pensés afin de permettre un début de socialisation (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite). L'autonomie se développe grâce au libre accès de leurs affaires personnelles, certains espaces de jeu sont immuables et accessibles au cours de la journée : jeux symbolique, construction... D'autres espaces sont aménagés selon la dynamique du groupe et peuvent évoluer en fonction de l'évolution du groupe.

L'équipe accompagne les enfants à s'approprier la salle de vie de façon adaptée. Nous sommes attentives à articuler les initiatives de jeux des enfants et la fonction des espaces. Par exemple il est possible d'emmener la dinette pour faire un pique-nique en dehors du coin dinette, à contrario, le coin calme reste calme.

Nous pensons l'aménagement de l'espace en fonction des besoins de l'enfant. Les jouets sont toujours rangés à la même place, afin que les enfants trouvent des repères. Pour les moyens et les grands, des photos sont collées sur les caisses pour accompagner les enfants et l'équipe dans le rangement et ainsi assurer une continuité.

## **L'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL**

De par son statut de collectivité, la crèche est un lieu d'éveil qui offre de nombreuses stimulations variées. Tout d'abord l'environnement est adapté à l'accueil des enfants à travers l'organisation et l'aménagement de l'espace. Ensuite les jeux et les ateliers proposés sont réfléchis en fonction du développement de l'enfant. De plus le rôle et le positionnement des professionnels complètent l'accompagnement des groupes vers l'éveil.

### **Découvertes sensorielles : les premières explorations.**

C'est par ces découvertes sensorielles que l'enfant peut appréhender son environnement. Petit à petit, il observe puis fait preuve de curiosité en attrapant les jeux qui lui sont proposés. Aussi l'enfant peut explorer en manipulant, jusqu'à se l'approprier dans son jeu. Par exemple une balle à picot qu'un enfant voit, attrape, observe manipule et échange avec ses pairs. Pour multiplier les explorations et les adapter aux besoins de chacun, l'équipe met en place des temps d'éveil. Comme des ateliers Snozoelen : stimulations sensorielles par des jeux lumineux, vibrants, tactiles et sonores.

### **Découvertes de soi et de l'autre : une rencontre**

Chez l'enfant, la prise de conscience de soi débute par l'appropriation du schéma corporel. L'équipe accorde de l'importance à la verbalisation de ce que fait l'enfant, de ce qu'il semble ressentir et de ce que lui propose la professionnelle.

Par exemple, lorsqu'un bébé parvient à se mettre debout en se hissant. Le professionnel explique en mettant en mot le comportement que l'enfant adopte. Lors d'une colère, la professionnelle prend en compte l'émotion en la nommant et en accompagnant l'enfant. Ce qui pourra aider l'enfant à comprendre ce qu'il ressent et identifier et reconnaître ses besoins pour gérer son émotion (coussin colère, mordre un objet...)

Lorsque nous proposons à l'enfant de lui faire un soin nous lui expliquons ce qu'il se passe et verbalisons avec des mots avant d'intervenir. Par exemple « ton nez coule, je vais te moucher ».

### **Le langage des signes**

Afin d'enrichir et faciliter la communication entre l'adulte et le jeune enfant, l'équipe s'est formée au langage des signes. Ceci permet alors de découvrir ce que l'enfant aimerait partager avec nous, réduire et accompagner les pleurs, colères, et frustrations dus à l'incompréhension, mieux comprendre et satisfaire les besoins de l'enfant, enrichir et renforcer une belle relation et renforcer l'estime de soi et la confiance de l'enfant.

Le langage favorise la découverte de soi à travers les interactions du quotidien. Il est un élément essentiel pour la découverte de l'environnement.

### **Découverte de l'environnement : Socialisation et repère dans l'espace.**

Nous entendons ici par environnement les autres enfants et les adultes (parents et professionnels) et la structure.

De par la collectivité, les interactions s'établissent et se construisent à la fois spontanément à travers le jeu libre et de manière construite par diverses activités (accompagnements des professionnels).

Par exemple lors des temps de sieste, les enfants des différents groupes se réunissent dans le même espace. Ces temps favorisent les prises en compte de l'autre dans leur singularité : les différences d'âge et les autres enfants présents. Ces moments de rencontres sont propices aux interactions. Celles-ci peuvent se traduire par des échanges verbaux ou non verbaux, deux enfants qui s'observent et s'imitent autour de la découverte d'un jeu. Aussi lorsque deux enfants créent un scénario autour de la dinette : anniversaire, pique-nique...

En outre l'équipe accompagne alors l'enfant à s'exprimer plutôt verbalement que physiquement. Par exemple quand deux enfants se tapent, le professionnel invite l'enfant à dire son mécontentement. Lorsque l'enfant ne parvient pas à passer à autre chose le professionnel guide l'enfant vers un nouvel espace.

Ces espaces sont modulés et adaptés par l'équipe en fonction de l'évolution du groupe dans le but d'offrir un cadre sécurisé et sécurisant. Ainsi l'enfant est en mesure de se repérer dans un environnement qui lui devient familier. Le professionnel se positionne dans les différents espaces de manière à être rassurant par son regard bienveillant.

### **Réseau culturel : des opportunités de découvertes**

L'équipe s'appuie sur les réseaux du territoire afin de s'ouvrir vers l'extérieur. Cela permet aux enfants d'avoir de nouvelles rencontres et de s'enrichir de nouvelles expériences.

### **La découverte des Livres**

La Bibliothèque départementale de Privas met à disposition de la crèche une caisse de livre adapté aux enfants renouvelé plusieurs fois dans l'année et géré par la médiathèque de Joyeuse.

La bibliothèque de Rosières fait aussi un prêt de livre renouvelé plusieurs fois dans l'année.

Et une intervenante de la médiathèque de Valgorge vient lire des livres aux enfants de la crèche une fois par mois.

### **La créativité**

Le mois de la créativité est un évènement qui a lieu sur le territoire de la communauté de communes. Il se déroule une fois par an durant un mois au cours de l'automne. Pendant cette période différents ateliers spectacles et conférence ont lieux sur le territoire.

Tout au long de l'année des intervenants extérieurs (musique, art plastique, danse) viennent à la crèche.

## **L'ENFANT ET LA NATURE**

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement » cf principe 6 de la CNAJE.

Nous tenons à ce que les enfants sortent quotidiennement quel que soit la météo.

Un espace nature/jardin est en cours d'aménagement : cuisine extérieure de jeu pour les enfants, mur musical, parcours de psychomotricité en bois, plantation, coin jardinage, coin lecture/espace détente...

Nous proposons également la sieste en extérieur (protocole mis en place avec la PMI), inspirée des pratiques scandinaves, en fonction du besoin des enfants et de l'accord des parents.

Lorsque l'encadrement des professionnels le permet, nous sortons à l'extérieur de la structure, dans la nature, à pied (ou poussette) avec les enfants.

## **LE SOMMEIL**

Le sommeil est une phase importante du développement de l'enfant qui répond à un besoin primaire. Il permet à l'enfant la récupération physique et psychique ainsi que l'assimilation de ses expériences vécues dans la journée. Le repos est un temps incontournable que l'équipe essaie de préserver au mieux avec les contraintes de la collectivité.

### **Le repos : une phase de transition à repérer**

Pour répondre à ce besoin au sein de la collectivité, l'équipe a le souci de mettre en place des repères individuels à travers le temps et l'espace.

L'équipe s'adapte au plus juste des besoins individuels de chaque enfant, en proposant plusieurs

moments de repos. Ceux-ci dépendent du repérage des signaux de fatigue de chacun. Pour permettre une transition sereine avant d'aller dans la chambre nous accompagnons les enfants à travers des temps calmes (relaxation, histoires...).

Pour se faire les professionnelles mettent en place des repères individuels : une chambre définie, un lit personnalisé, leur objet transitionnel. Une professionnelle reste présente dans la chambre pendant l'endormissement en garantissant le calme au sein de la pièce et dans les espaces proches du dortoir.

Même si un enfant ne dort pas nous lui proposons de faire un temps de repos dans son lit. Nous le laissons se reposer le temps qu'il veut et se lève quand il en a assez.

Les professionnelles restent tout le long de la sieste afin de préserver le sommeil de l'enfant, de les lever dans le calme et préserver le sommeil des autres.

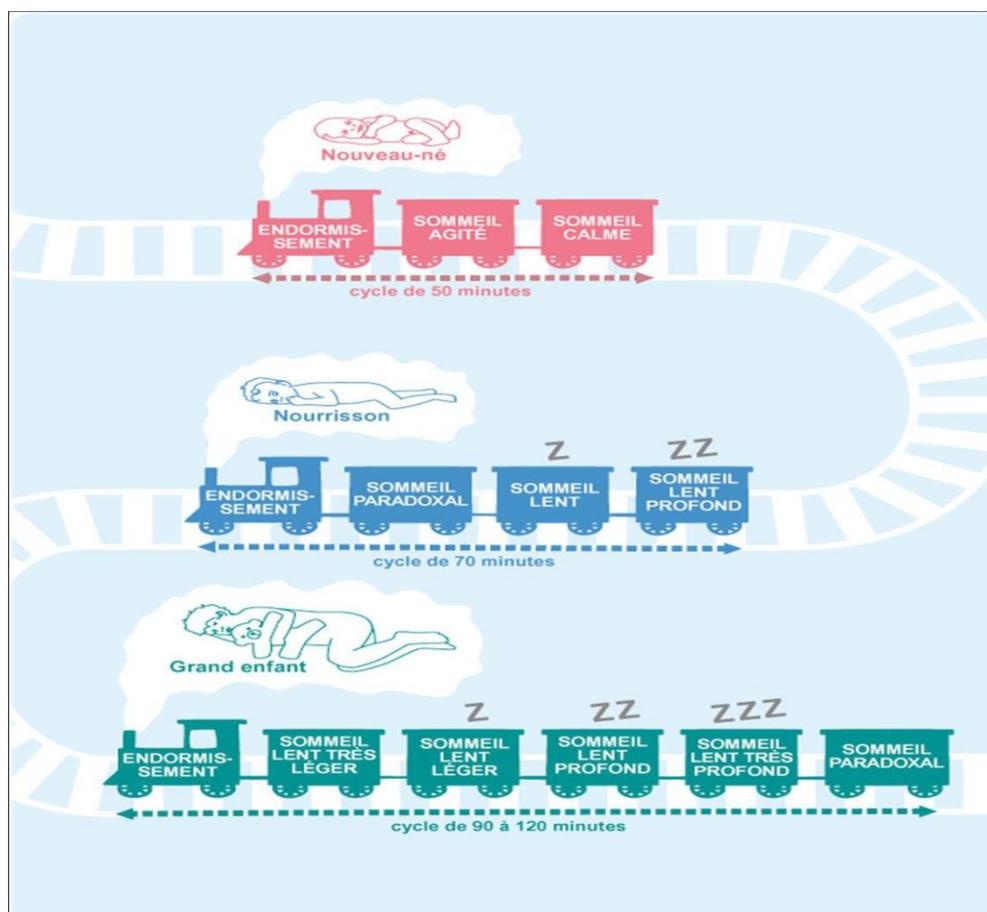
Nous évitons de réveiller un enfant y compris pour un repas.

Pour les bébés nous ne coucherons jamais un enfant sur le ventre même s'il dort dans cette position à la maison (préconisation de la PMI).

### Le réveil : une phase de transition à privilégier

Au sein de la crèche l'équipe a fait le choix de laisser le temps à l'enfant de se réveiller à son rythme : les professionnelles permettent aux enfants de se lever quand ils le décident, les portes des chambres restent entre ouvertes et, selon leur autonomie, ils se lèvent seuls ou les professionnels viennent les chercher quand ils se manifestent.

L'équipe se rend disponible pour un moment privilégié au lever de l'enfant : l'accueil, l'habillage et l'accompagnement dans la salle de vie. Pour permettre une arrivée dans la pièce de vie au calme, les professionnelles proposent des activités adaptées au cours de l'après-midi.



## **La qualité du sommeil : un incontournable**

L'équipe est attentive à prendre en compte l'individualité de chacun au sein de la collectivité. Pour illustrer les cycles de sommeil en fonction des besoins physiologiques de l'enfant l'équipe s'appuie sur le petit train du sommeil.

## **L'ALIMENTATION**

L'alimentation constitue un élément essentiel des besoins primaires de l'enfant. La crèche fournit les repas et les goûters à tous les enfants accueillis à partir d'un an.

Ces temps de repas sont des supports pour favoriser l'autonomie à travers les gestes du quotidien : se servir, préparer, partager, distribuer, débarrasser.

### **Le déjeuner : expérimentations et plaisirs**

Selon la dynamique du groupe un temps calme est proposé aux enfants avant de faire le lavage de mains pour le repas. Le lavage des mains constitue un temps privilégié pour accompagner l'autonomie de chacun. Ensuite ils s'installent à une place soit sur une chaise basse ou haute en fonction de la capacité de l'enfant à rester à table (groupe des moyens).

Lorsque le temps le permet, les repas et goûters sont pris à l'extérieur sur la terrasse.

En fonction de son autonomie nous invitons les enfants à participer à l'organisation du temps de repas : distribution des serviettes, des verres, trier les couverts dans une bassine et les déchets dans une autre bassine.

Nous considérons le repas comme un moment convivial où nous leur laissons la possibilité d'expérimenter tout comme : prendre la nourriture avec leurs doigts, laisser l'enfant choisir l'ordre des aliments, se salir... tout en lui permettant d'intégrer au fur et à mesure les codes sociaux.

Nous nous autorisons à sortir un enfant de table si nous sentons qu'il n'a pas faim ou bien qu'il perturbe le groupe. Quand l'enfant s'est calmé ou qu'il demande de venir manger nous lui proposons son repas.

Lorsque que l'enfant a terminé son assiette et souhaite manger un peu plus, nous le resservons de ce qu'il veut sauf les protéines.

L'équipe est très vigilante à l'apport de protéines qu'elle donne aux enfants en fonction de son âge et des données diététiques.

Les laitages sont naturels nous ne rajoutons pas de sucre.

Même si un enfant ne veut pas manger son plat principal, nous lui proposons son dessert qui est toujours un laitage et fruit.

Groupe des moyens : Nous servons le repas vers 11h. Dans une assiette nous disposons séparément féculents, légumes et protéines. Un verre d'eau est servi avant le repas puis est enlevé pour éviter les accidents. L'enfant est resservi d'eau quand il le demande au cours du repas. L'équipe ne force jamais une enfant à manger, mais les encourage à goûter.

Groupe des grands : Le repas est servi à 11h15. Le même principe de présentation des aliments est gardé. Le verre d'eau est laissé à table.

A la fin du repas, c'est un enfant qui prend une bassine pour récupérer les couverts et un autre enfant récupère les déchets.

Un professionnel appelle l'enfant pour qu'il sorte de table et se nettoie au lavabo avec un petit gant toujours accompagné de l'adulte (groupe moyen et grand)

Groupe des bébés : Nous respectons le rythme de l'enfant pour sa prise de repas et nous ne réveillons jamais un enfant pour manger.

Les biberons sont préparés avec de l'eau en bouteille fournie par la crèche, si l'enfant a besoin d'une eau particulière elle est fournie par le parent.

Par ailleurs l'équipe est vigilante à ce que les enfants boivent tout au long de la journée.

Passé l'âge d'un an, nous servons de l'eau potable aux enfants.

### **Le goûter**

Comme pour le déjeuner ce moment est anticipé par un moment calme et le lavage des mains. Ce temps est proposé mais non imposé selon l'appétit des enfants. Lors de ce temps nous varions le menu pour sensibiliser les enfants à différentes saveurs. La dynamique de groupe aidant certains osent goûter de nouveaux aliments : fromage, chocolat, fruits....

La sortie de table s'organise de la même façon que le midi.

## **LES SOINS**

Durant les différents actes du soin : la température, le lavage de nez, le change de couche et l'acquisition de la propreté, les blessures... Les professionnelles garantissent l'intimité de l'enfant notamment en les sensibilisant au respect de leur propre corps. De plus nous les rendons acteurs de ces temps en verbalisant et en les sollicitant.

### **Chez les tout petits : le temps de soin**

Pour l'accompagnement des tout petits ce temps est un moment privilégié au cours duquel les professionnelles verbalisent leurs gestes prodigués à l'enfant. L'équipe favorise au mieux l'anticipation de ces temps, en prévenant l'enfant quelques minutes avant ou en lui expliquant que l'on diffère le soin après s'être occupé de ses pairs. Ces moments se déroulent dans le même lieu pour favoriser la prise de repères et un cadre sécurisant.

Nous sommes attentives à verbaliser la découverte et la prise de conscience de leur corps.

### **Chez les plus grands : l'apprentissage de la propreté**

Quelques soit l'autonomie de l'enfant nous développons une approche participative et nous nous adaptons à son rythme. Le rythme de l'enfant est important pour nous dans le sens où l'enfant est acteur de ce moment. Par conséquent nous n'obligeons pas l'enfant à s'asseoir sur le pot ou les toilettes s'il ne l'a pas décidé.

L'apprentissage de la propreté n'a pas d'âge prédéterminé, qu'elle soit diurne ou nocturne, il dépend de chaque enfant. Il est lié à la maîtrise de la marche et des sphincters. A la crèche mille pattes nous avons fait le choix d'avoir des couches lavables.

Lorsque la couche de l'enfant est régulièrement sèche et qu'il va aux toilettes ou sur le pot nous échangeons avec la famille sur la possibilité de débiter l'apprentissage.

Afin de favoriser une continuité éducative et de mettre l'enfant en situation de réussite, nous demandons aux parents qu'ils commencent cet apprentissage à la maison. Une fois cette première étape franchie nous sollicitons la famille pour que l'enfant vienne sans couche avec plusieurs rechanges pour continuer l'accompagnement à cette acquisition. Lors d'oubli d'aller aux toilettes, avec bienveillance nous accompagnons l'enfant changer ses habits et en lui proposant à nouveau les toilettes.

## LE PARTENARIAT

### L'ouverture vers l'extérieur, les partenariats institutionnels :

→ La structure est inscrite dans un partenariat avec le **département** qui est dynamique au niveau de l'accueil du jeune enfant. Les thèmes de la culture ou de l'inclusion favorisent la mise en place de nouveaux projets au sein de la structure pour sensibiliser les enfants autour de divers thématiques.

→ La caisse d'allocation familiale (**CAF**) constitue un partenaire important au niveau du financement de la structure. Sa participation dépend de l'amplitude horaire d'ouverture et du taux de fréquentation. De plus, elle soutient les familles en participant financièrement aux modes d'accueils.

→ La mutuelle sociale agricole (**MSA**) finance également une partie de la place d'accueil.

→ La protection maternelle infantile (**PMI**) délivre l'agrément de la structure d'accueil. Elle a aussi un rôle de prévention et de conseil et de soutien sur les questions sanitaires auprès de l'équipe. Par ailleurs, elle recueille les éventuelles informations préoccupantes concernant un enfant.

→ Le département peut aussi apporter un soutien financier aux familles ayant des difficultés à payer la crèche.

### Les Ressources du territoire : Professionnel ou structure

Sur le territoire nous sommes amenées à être en lien avec différents acteurs selon les familles accueillies à la crèche.

- **Le Relais Petite Enfance (RPE)** : Avec l'existence d'un guichet unique sur le territoire, la crèche travaille en étroite collaboration avec la responsable du RPE. Les 2 structures peuvent être aussi amenées à travailler ensemble sur des projets, faire des ateliers communs entre enfants de la crèche et enfants accueillis par assistantes maternelles.
- **Le Centre d'Action Médico- Social Précoce (CAMSP)** est un établissement qui suit des enfants en difficultés ou en situation de handicap. Nous pouvons être amené à le solliciter dans le cas où un enfant bénéficie de se suivi et si la famille est en accord pour que nous créons du lien entre les structures.
- **Le Pôle Ressource Handicap 07** est un numéro vert accessible à tous, les professionnels et les familles ayant un questionnement sur le développement ou le comportement d'un enfant. Ce dispositif propose différents outils comme la Malle Handispensable, des soirées de sensibilisations ou un accompagnement d'équipe sur un questionnement autour du handicap.
- **Le Médecin de crèche** intervient dans plusieurs champs d'action. Il est chargé des protocoles d'hygiène et de santé. Il assure les visites médicales des enfants de moins de 4 mois. D'autres parts il peut animer et informer l'équipe et les familles autour de thématique différentes : alimentation, sommeil, développement...  
Les établissements présents
- **Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** de l'Eau Vive héberge des femmes isolées avec leurs enfants que nous accueillons quotidiennement.

- **Les autres crèches du territoire**
- **ACEPP**
- **Le service culturel de la CdC** ; La crèche travaille de façon régulière avec ce service notamment avec les médiathèques et dans le cadre des projets d'Education Artistique et Culturel, et particulièrement le mois de la créativité.

#### Eco Responsable, une démarche quotidienne :

- **Le S.I.C.T.O.B.A** (Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères) a proposé à la structure d'accueil de mettre en place la couche lavable au sein de la collectivité. Depuis l'équipe propose aux familles les couches lavables au cours de la journée et demande aux familles de mettre une couche jetable pour le départ de l'enfant.
- **Le service « environnement » de la CdC** ; Lors de nos activités nous faisons notre possible pour réaliser des activités à partir d'objet de récupération. Nous les détournons pour créer des jeux avec les enfants.  
Au niveau du tri sélectif, les ordures ménagères ou les déchets lors des activités sont triés et jetés dans les poubelles : papiers, verre et jaunes en fonction des objets et mise en place d'un compost.
- **Fournisseurs de Repas**  
La crèche fournit les repas aux enfants de la structure à partir d'un an, dans un souci de consommer des produits locaux et / ou bios. Les repas seront fournis en liaison chaude chaque jour et réchauffés par une personne chargée de la cuisine.

## III) PROJET D'ACCUEIL

### *1 Rythme et accueil proposé*

Le multi accueil Mille Pattes est géré par la communauté de communes du Pays Beaume Drobie depuis le 1er janvier 2017.

Ce règlement est conforme au code de la santé publique (1995), au décret n° 2000 762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et à la circulaire LC CNAF 2014-009.

Il peut accueillir 35 enfants (agrément délivré par le Médecin Responsable PMI de l'Ardèche) avec une tolérance de dépassement jusqu'à 40 enfants (15%).

Les enfants âgés de 3 mois à 6 ans sont accueillis dans le cadre d'un accueil régulier (à temps plein et à temps partiel) ou d'un accueil occasionnel ou d'un accueil d'urgence.

Dans le cadre de l'action périscolaire, il est possible de recevoir les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires pour les enfants scolarisés.

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi toute l'année, sauf :

- les jours fériés
- le vendredi de l'ascension
- Les vacances scolaires de fin d'année (2 semaines)
- Le 1<sup>er</sup> jeudi de juin

Le multi accueil propose différents types d'accueil :

#### → **L'accueil régulier :**

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.

La contractualisation est obligatoire pour l'accueil régulier. Le contrat de réservation avec la famille précise les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année), les absences prévisibles sollicitées par la famille (congés, RTT) et les périodes de fermeture de l'équipement.

Le contrat d'accueil est signé pour une durée de 1 mois à 1 an maximum pour chaque année civile.

#### → **L'accueil régulier atypique**

Contrat régulier particulier qui répond aux mêmes exigences de fréquentation qu'un contrat régulier « classique ».

La famille s'engage à fréquenter régulièrement la crèche, et la structure s'engage à accueillir l'enfant en fonction du planning fourni par la famille.

La contractualisation est différente du fait qu'elle est réservée aux besoins d'accueil pour des familles ayant un planning irrégulier ou des horaires atypiques qui ne peuvent être prévus à l'avance. (Cas de certaines professions du médicales, du commerce, etc.).

Dans ce type de contrat, la famille transmet dès que possible et avant le 20 du mois précédent, le planning du mois. Ce planning est fourni et facturé chaque mois.

Dans ce type de contrat, il n'y a pas de possibilité de déduire de congés, car le forfait mensuel correspond au planning réservé pour le mois en cours.

Ce contrat est mis en place en accord avec la directrice.

#### → **L'accueil occasionnel**

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins des familles sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement, il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. (L'adaptation a été réalisée).

L'enfant peut être accueilli à tout moment en fonction des places disponibles jusqu'au jour même.

Une réservation ponctuelle peut se faire 1 mois à l'avance.

### → L'accueil d'urgence :

Il permet de soutenir des familles en difficultés et de les accompagner à court et moyen terme. Il répond à des besoins spécifiques comme un événement familial imprévu, une reprise d'activité professionnelle imprévue. Cet accueil ne pourra excéder une durée d'un mois, révisable en fonction des situations particulières. Le multi accueil peut également accueillir des enfants dans le cadre de priorité sociale, en concertation avec les professionnels partenaires. Un travail en partenariat est alors mis en place. Dans la mesure du possible une période d'adaptation sera proposée à l'enfant afin de faciliter sa venue dans la structure. Si toutefois l'accueil n'est pas possible à la crèche, la famille pourra être réorientée vers une autre structure compétente afin de trouver une réponse sur le territoire.

## *2 L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique*

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

“Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.”

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'organisation de l'accueil de l'enfant est réfléchi avec les familles, et en fonction du:

- Fonctionnement de la structure
- Personnel (nombre et qualification)
- Matériel spécifique nécessaire

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire (équipe, partenaires prenant en charge l'enfant). La famille peut être présente au sein des réunions de l'équipe pluridisciplinaire.

L'accueil et l'intégration de l'enfant peuvent impliquer l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) par le médecin de structure avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec :

- L'enfant
- Les parents,
- Les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (CAMSP, professionnels de santé libéraux...)
- la P.M.I. si nécessaire

Ceci, afin de prendre en compte ses exigences spécifiques et suivre son évolution.

La formalisation de ce projet doit intégrer les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers, le rythme de l'enfant, et sera revu au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté et correspondant à ses besoins et aux attentes des parents.

L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités.

Les activités d'éveil proposées devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil.

### *3 Les professionnels de la structure*

Les enfants accueillis sont encadrés par une équipe pédagogique pluridisciplinaire, qualifiée et formée, de préférence permanentes et répondant à la législation en vigueur.

- Une directrice, infirmière diplômée d'état qui assure la direction de la structure, le suivi sanitaire des enfants accueillis, ainsi que les protocoles d'hygiène et de santé (en lien avec le médecin référent).
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants/Directrice adjointe à 40%, EJE à 60% sur le terrain, qui suit le projet pédagogique en collaboration avec l'équipe.
- 1 Educatrice spécialisée, 5 auxiliaires de puériculture et 6 auxiliaires petite- enfance qui assurent le bien-être physique et psychologique des enfants, tout en veillant à leur développement et à l'accompagnement des parents.
- 1 intendante qui s'occupe de la distribution des repas et de l'entretien des locaux

## → L'analyse de la pratique professionnelle

Cette équipe pluriprofessionnelle bénéficie d'une analyse de la pratique professionnelle d'une durée de 2h, une fois tous les 2 mois.

Ces séances visent à **libérer la parole** plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance.

Cette analyse de la pratique va :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

## → Les formations

La formation continue des professionnels de la petite enfance est un enjeu fondamental de notre société : en effet, nous savons que dans ce domaine, les découvertes se font tous les jours et l'environnement de l'enfant est un élément essentiel pour son développement. C'est pourquoi pour rester cohérents en équipe, maintenir notre motivation et être acteurs de notre carrière professionnelle nous mettons la formation au centre de nos pratiques. Pour ce faire, le CNFPT (Centre de Formation Nationale de la Fonction Publique Territoriale) permet aux agents de disposer de formations ciblées concernant les professionnels de la petite enfance, l'accompagnement des parents et le développement de l'enfant.

## → La journée pédagogique et la journée de cohésion

Une fois par an, l'équipe de la structure participe à une journée pédagogique. Cette journée permet d'avoir une réflexion sur nos pratiques pédagogiques.

Cette journée est fixe chaque année et inscrite sur le règlement de fonctionnement permettant ainsi pour les parents l'anticipation de la fermeture de la structure.

Un thème est décidé par l'équipe (nature, langage des signes auprès du tout petit) et un intervenant extérieur se rend alors dans nos locaux afin de nous aider à développer nos connaissances ou nous accompagner sur la mise en place d'un nouveau projet.

Une journée est également destinée à une cohésion au sein de toute la collectivité. Un thème de travail est déterminé sur la demi-journée avec l'ensemble des structures et l'autre demi-journée est un temps plus festif permettant ainsi une cohésion avec tous les agents de la communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

## → L'accueil des stagiaires

Tout au long de l'année, nous accueillons des stagiaires issus de différentes formations de la petite enfance ou l'aide à la personne.

Ceci permet à l'équipe de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires.

Ces stages sont encadrés par la directrice adjointe durant le temps de présence du stagiaire. Ils peuvent se dérouler de 5 jours pour les élèves de 3ème à plusieurs semaines selon les cursus de formation. Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants. Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ainsi nous donnons sa place au stagiaire à coté de nous, lui laissant toute la place pour observer, questionner, essayer et apprendre.

## → Réunion d'équipe

Une fois tous les 2 mois, l'équipe se réunit pendant 2h afin d'échanger autour de problématiques de différents types mais aussi afin de pouvoir faire émerger de nouveaux projets à destination des enfants et des familles.